

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ DE DIJON

DIPLOME D'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L.613-2

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Dijon

Vu les pièces justificatives produites par Mme NATALIA LARA DIAZ BERRIO, née le 30 août 1988 à MEXICO (MEXIQUE), en vue de son inscription au Diplôme d'Université DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires

le **DIPLOME D'UNIVERSITÉ DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE**, *mention assez bien*

est décerné à **Mme NATALIA LARA DIAZ BERRIO**
au titre de l'année universitaire 2008-2009.

Le titulaire

Fait à DIJON, le 10 mars 2010

La Présidente



Sophie BEJEAN